



Compte rendu du CDAS du 04 juillet 2017

- Déclaration liminaire du syndicat FO
- Déclaration liminaire du syndicat CGT : La CGT met l'accent sur l'instrumentalisation des assistantes sociales, dans la circulaire du 9 novembre 2016, par l'accompagnement des réformes de l'administration.

Approbation à l'unanimité du PV du 03 avril 2017

Présentation de la circulaire du 9 novembre 2016 :

Effectuée par Mme GIRESSSE, Conseillère Technique Régionale de l'Action Sociale, qui déclare que cette circulaire a été établie à la demande des assistantes sociales et validée au niveau national par les syndicats.

Cette dernière se décompose en 3 volets :

- 1ère partie : définitions des missions
- 2ème partie : définition du cadre d'intervention obligatoire
- 3ème partie : élaboration de fiches thématiques (handicap, événements graves....).

Vous pouvez lire la circulaire à cette adresse :

https://monalize.alize/files/live/sites/Alize/files/contributed/Accueil/Le%20minist%c3%a8re/action%20sociale/Circulaire_9novembre2016.pdf

La circulaire prévoit une plus grande association des assistantes sociales avec la médecine du travail.

Les assistances sociales au nombre de 3 pour la Gironde (10 pour la Nouvelle Aquitaine) peuvent être saisies par l'administration, le chef de service, et les agents dans le cas de situations graves et de restructurations. Elles sont présentes depuis un an au CHSCT en Gironde.

La CGT demande aux assistantes sociales ayant effectué la présentation de la circulaire de quelles informations elles se sont servies pour leur présentation qui ne correspond que très peu au contenu de la circulaire. Leur réponse est qu'elles n'ont pas d'autre source que la circulaire et qu'il faudra attendre les déclinaisons des derniers volets (cadre d'intervention et fiches thématiques).

Intervention en faveur des « pensionnés » :

Christiane DAMBOURGES, experte retraité CGT, fait remarquer l'absence des missions pour les retraités dans la circulaire du 09/11/2016 et rappelle que, au fil du temps, les crédits alloués pour les retraités diminuent tandis que leurs effectifs augmentent.

Mme Brice propose une rencontre afin de mieux définir les besoins des retraités et les actions d'accompagnement qu'ils souhaiteraient obtenir. L'intervention de Mme DAMBOURGES est jointe à ce compte-rendu.

La CGT rappelle ses craintes concernant l'« accompagnement » des assistances sociales notamment dans les réformes austères de l'administration.

Point sur les Crédits d'Actions Locales :

Mme Brice effectue un point concernant les actions CAL de 2017, et nous informe que, dorénavant, elle ne pourra plus faire d'aides financières versées directement aux agents car cela correspond à un avantage en nature. Par conséquent, l'aide au permis de conduire et l'aide à la rentrée scolaire s'effectueront sous forme de chèque cadeaux.

Faute de disponibilité du centre à Lacanau, la mini-colo de la Toussaint ne sera proposée que sur une seule semaine : du 30 octobre au 3 novembre.

Point sur la carte Apetiz :

Mme Brice présente le bilan chiffré de l'utilisation de la carte APETIZ par l'opérateur (BIG BROTHER) où, quand, combien....

Selon cette enquête, tout fonctionne parfaitement avec 28 000 cartes activées sur 30 000 fabriquées et une consommation des droits à hauteur de moins de 50 % des fonds débloqués (8 millions d'€ chargés sur les cartes, seulement 3 millions consommés). Le panier moyen s'établit à 12,47€.

Les élus font alors remonter qu'il existe encore quelques dysfonctionnements : des terminaux chez les commerçants qui ne fonctionnent pas, ou des commerçants non affiliés malgré la présence du logo APETIZ sur leur vitrine, etc.

M. Lafiteau du syndicat solidaire indique que le plafonnement de 19 euros par jour est un problème pour les agents, notamment pour les collègues dont l'amplitude horaire fait qu'ils doivent se restaurer à la fois le midi et le soir.

La CGT demande **A NOUVEAU** qu'une consultation auprès des agents soit effectuée puisque c'est tout de même plus logique que l'on demande aux utilisateurs plutôt qu'au prestataire de dire si le système fonctionne bien ou non !!!

Vos représentants CGT à ce CDAS :

Alexandre SOUDAIN	
Chrystelle BAGNAS	
Vincent DEUDON	
Caroline DUPLA	
Christiane DAMBOURGES	
Carine DROUILLARD	

cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr	christelle.bagnas@douane.finances.gouv.fr	cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr
---	---	---------------------------------



CDAS du 4 juillet 2017

**CIRCULAIRE RELATIVE AUX MISSIONS ET AU
CADRE D'INTERVENTION DU SERVICE SOCIAL
DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES**

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

A la lecture de la circulaire relative aux missions et au cadre d'intervention du service social du ministère de l'économie et des finances, les représentants au CDAS de la CGT ont ressenti le besoin de dénoncer son contenu, au travers de cette déclaration liminaire, tant cette circulaire apparaît en discordance avec l'idée que nous nous faisons de ce que doit être l'action du service social.

Pour bien mettre en lumière nos propos, il nous semble utile de souligner quelques éléments de notre Histoire contemporaine.

Au mois de mai de cette année, les français ont voté, en partie du moins, pour un homme neuf qui, l'espèrent-ils, va incarner le changement promis depuis 2012 et qui n'est jamais intervenu. Pis encore, les politiques d'austérité menées depuis maintenant trop longtemps ont été poursuivies et voient leurs effets néfastes sur l'ensemble de la population s'accumuler comme jamais auparavant.

Au niveau de notre administration, qui met en œuvre bien sagement ces politiques d'austérité, cela se traduit par des suppressions d'emploi, par le gel du point d'indice dont on vient d'apprendre le maintien par notre nouveau Président de la République et par la mise en place du PPCR et du RIFSEEP.

Toutes ces mesures, au-delà des conséquences sur les carrières et rémunération des agents, ont eu pour effet de mettre à mal l'accomplissement des missions de nos services et, pour répondre à cela, l'Administration a trouvé une solution qui tient en deux mots : fusion – restructuration.

Ainsi, faisant fi une fois encore des conséquences sur la vie professionnelle et surtout la vie privée de ses agents, nos directions procèdent sans aucune concertation à des fermetures, à des fusions et à des restructurations de services en nous expliquant que c'est pour le bien des agents qui pourront ainsi mieux exercer leurs missions.

Il nous apparaît donc que notre ministère, qui se veut être exemplaire dans l'application des politiques gouvernementales qui se succèdent et se ressemblent, dans un premier temps se crée lui-même des problèmes qu'il cherche ensuite à résoudre dans un second temps.

C'est dans ce contexte qu'intervient la circulaire du 9 novembre 2016 qui, comme le précise l'introduction, vient se substituer à celle du 21 juillet 2005 pour ce qui concerne les missions.

Le premier élément de celle-ci qui nous interpelle est qu'il y est écrit que les missions et le cadre d'intervention seront ceux d'un service social du travail et à destination des agents.

Nous constatons alors que le terme « pensionnés » n'est mentionné qu'une seule fois dans les 6 pages de la circulaire pour indiquer que l'action sociale intervient également en leur faveur et ces anciens agents qui ont été remerciés pour leurs bons et loyaux services semblent donc voués à disparaître avant l'heure.

Nous rappelons que, pour ce qui concerne au moins la Gironde, le nombre de « pensionnés » est plus important que le nombre d'actifs du ministère aussi nous demandons que des précisions soit apportées quant aux missions et aux interventions prévues en faveur de cette population au niveau national.

La CGT s'est battue et continuera de se battre afin que les retraités du ministère puissent bénéficier du tarif

subventionné dans les restaurants administratifs dans les mêmes conditions que les agents en activité.

Nous notons en second lieu que la circulaire utilise les termes « accompagnement » ou « accompagner » 8 fois en une page et demie et le terme « soutien » 3 fois mais nous observons également que sont évoqués nommément les suicides et tentatives de suicide.

Cela démontre-t-il une prise de conscience de l'Administration d'une souffrance croissante des agents qui subissent les effets des politiques d'austérité et une volonté d'y remédier ?

Nous en doutons fortement puisque le ressenti général de la circulaire laisse plutôt à penser que l'action sociale ne sera pas amenée à soutenir ou accompagner les agents dans les difficultés rencontrées mais plutôt à soutenir et accompagner l'Administration dans ses projets de fusion – restructuration. Un comble !

De surcroît, au rythme effréné où vont les choses, pensez-vous que les assistantes sociales, elles-mêmes mises à mal par les réformes et qui, depuis fin 2015, protestent par le refus de participer au niveau national aux remontées statistiques, vont être en mesure d'assurer cette mission supplémentaire ? Le ministère prévoit-il le recrutement d'assistantes sociales pour soutenir et accompagner celles déjà en poste ? Sans compter, qu'au vu de ce que prévoit la circulaire, ces dernières interviendront non pas à l'initiative des projets de fusion – restructuration comme ce qu'il est tenté de nous faire croire mais plutôt à leur terme entraînant de fait pour elles des difficultés supplémentaires.

Bref, il est clair que l'Administration, après avoir fusionné, supprimé, restructuré... consciente des risques sociaux de cette funeste entreprise, passe au volet social désormais, comptant alors sur notre service social pour l'y assister, et tenter de traiter maintenant les dégâts humains dont elle est à l'origine.

L'Administration se sentira alors dédouanée, et affirmera qu'elle a rempli toutes ses obligations lorsque des événements graves tels que décrits dans la circulaire se produiront.

La CGT ne s'inscrira donc pas dans cette logique d'accompagnement social des conséquences d'une politique de destruction des emplois, des missions, refusant de voir nos assistantes sociales se transformer en auxiliaires de Direction, en l'accompagnant Elle, dans ses choix et leurs conséquences, et non plus les agents.

La CGT Finances Publiques s'oppose aux projets de restructurations qui mettent à mal les missions et n'ont pour seul objectif que d'accompagner et amplifier les suppressions massives d'emplois dans les services : l'origine même des difficultés que ce projet indique vouloir résoudre aujourd'hui.

La CGT n'apportera donc pas son soutien à un projet dont l'objectif est celui qui était déjà dénoncé par un célèbre humoriste dans les années 80 : « Dites-nous de quoi vous avez besoin, nous vous dirons comment vous en passer » !

CDAS du 04 juillet 2017 : intervention retraités

Un court rappel historique.

En Gironde, depuis 2007, les retraités du syndicat CGT Finances Publique participent régulièrement au Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS), à titre d'expert. Conscients que leur présence ne leur accorde pas de pouvoir au sein de cette instance, ils y sont attachés parce que c'est moyen d'y faire entendre « publiquement » des revendications spécifiques.

Car les retraités ont des revendications spécifiques... peu ou pas exprimées, mal relayées. Nous savons par expérience que les agents en activité sont pour la plupart peu préoccupés par leurs futurs besoins de retraités et que l'on ne comprend bien les préoccupations des personnes âgées que lorsque l'on est soi-même concerné. Et la présence des retraités dans les instances est un bon moyen de maintenir le lien social.

Conformément aux statuts, tous les agents des finances, rémunérés sur le budget de l'Etat, une fois partis à la retraite, restent totalement inclus dans l'action sociale du MINEFI. Ils ont accès à l'ensemble des dispositifs (prêts, aides financières, logements, sorties, voyages, chèques-vacances, repas, séances d'informations, conseillère juridique, conseillère en économie sociale et familiale, etc.), les prestations ministérielles étant complétées par les celles de l'action sociale interministérielle (SRIAS).

Cependant, depuis plus d'une dizaine d'années les circulaires ministérielles successives n'ont cessé de recentrer le champ de l'action sociale vers les personnels actifs, sur la vie professionnelle et la vie personnelle des agents. La priorité a été donnée au logement, à la restauration, à la parentalité, et plus particulièrement à l'« *accompagnement des conséquences de la réorganisation des services* » citant des « *risques psychosociaux et des événements graves* ». Comme cela a été souligné dans la déclaration liminaire, la dernière circulaire du Secrétariat Général en date 09 novembre 2016, traite exclusivement de l'accompagnement des actifs. Dans les 6 pages que comporte ce document, 3 lignes citent les retraités : « *...le service social...intervient auprès des pensionnés en complémentarité avec les services des conseils départementaux en charge de l'action sociale en faveur des personnes âgées* ».

Pendant ces dix dernières années le nombre d'actifs n'a cessé de diminuer et le nombre de des retraités n'a cessé d'augmenter. Mais sur le plan budgétaire le principe des vases communicants n'a jamais été appliqué et les retraités sont progressivement devenus les parents pauvres de l'action sociale.

En 2012 le Ministère avait lancé une étude pour établir « un diagnostic » national à partir des PV des CDAS. Il y était question de « *nouvelles orientations* » adaptées à « *l'évolution sociétale de notre époque* » annonçant selon ses termes, une « *action sociale de haut niveau* ».

En 2013, face à l'évolution sociologique et au vieillissement de la population, le Ministère de l'Economie et des Finances, représenté par Arnaud Montebourg Ministre du redressement productif et Michèle Delaunay Ministre déléguée aux personnes âgées, lançait officiellement la « Sylver Economie ». Nous présentions un intérêt spécifique, une opportunité pour l'industrie française : il était possible de développer un marché pour répondre aux besoins des personnes âgées. Nous étions devenus un « *bénéfice indéniable pour les entreprises* » en qualité de consommateurs.

Il n'est point d'« action sociale de haut niveau » dans cette démarche envers les seniors : pendant ce

même temps, le Ministère gelait temporairement le budget global dédié à l'action sociale avant de le ponctionner de 30 millions d'euros en 2016. La réduction des dépenses publiques est devenue la principale préoccupation, et si nos droits ont été théoriquement conservés, les moyens alloués ne sont plus du tout à la hauteur des besoins, particulièrement pour les retraités dont la population dépasse maintenant très largement celle des actifs.

Dans la fiche de « Procédure Réseaux de l'Action Sociale » de décembre 2016, la DRH précise la conduite à tenir pour l'utilisation des Crédits d'Actions Locales (CAL). Nous faisons à son sujet la même remarque que pour le document cité précédemment : les retraités y sont brièvement cités, sans précisions particulières, hormis celle qui concerne les actions de solidarité qui doivent être « des mesures exceptionnelles » sous forme de cadeaux et « rester dans des montants symboliques ». Pour l'anecdote : notre ancienne tradition d'offrir aux plus âgés un ballotins de chocolats pour Noël y est citée et assimilée à un « dispositif de secours alimentaire qui n'a pas lieu d'être ». Mieux vaut en rire !

Pour la Gironde, au vu des chiffres dont nous disposions (statistiques 2015/ projection 2016) nous avons recensé fin 2016, 4070 retraités pour 3060 actifs inclus dans l'action sociale.

Concernant le CAL nous avons déjà souligné au cours de plusieurs CDAS que la répartition des crédits privilégie le secteur des loisirs (sorties, visites, repas etc.) qui absorbe environ 85% du budget. Ces actions sont très fortement appréciées par les bénéficiaires. Le point de réflexion porte sur le fait que ces participants appartiennent essentiellement à la tranche des 60/70 ans qui représente environ 30% de la population des retraités, la tranche des 70/80 ans étant chiffrée à 50% et la tranche des 80 ans et plus, à 20%. Ce qui signifie que les actions de solidarité, amitié finances se trouvent réparties sur 70% des personnes avec 15% du budget. Au vu de ces chiffres il nous paraît important de mettre en place des actions de solidarité et d'entraide, en direction des retraités les moins actifs, les plus isolés, les plus vulnérables, les plus âgés... Si les « jeunes retraités » sont de plus en plus nombreux, l'allongement de la durée de la vie fait que les « vieux retraités » le sont aussi ! Nous demandons au CDAS, à la délégation, aux représentants syndicaux d'ajouter ce point à leurs axes principaux de réflexion : comment répartir différemment les crédits du CAL, créer des actions nouvelles, prendre mieux en compte les différentes tranches d'âges et particulièrement les personnes que l'administration centrale nomme « les plus fragiles ». Et bien entendu de faire remonter les demandes des retraités vers l'administration centrale.

A ce sujet, nous demandons depuis plusieurs années : la création du chèque emploi service universel (CESU) préfinancé, la réservation de logements dans les RPA ou les HLM Résidences, la mise en place d'un suivi social et médical des retraités les + âgés et les plus isolés, l'instauration d'une contribution (ou la gratuité) au coût des transports, une aide à l'installation des dispositifs de surveillance à domicile, une information régulière des activités des délégations, des permanences de conseil ou de soutien en matière sociale et juridique afin que les retraités soient mieux informés pour accéder aux prestations qui leur sont offertes.

Enfin je rappelle que nos représentants nationaux demandent au Ministère de développer les missions et les interventions du service social envers l'ensemble de ses agents, actifs et retraités en lui consacrant un budget de « haut niveau » établi sur la base de 3% de la masse salariale.